

Nombre de conseillers

en exercice : 15 présents : 15 absents : 0 votants : 15 pour : 15 contre : 0 abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le 17 juin à 20h00

se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur HUG Maxime, maire, sur la convocation qui leur a été adressée.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

Date d'affichage : 12 juin 2026

Présents : Mmes CAYROL Maëlys – MORINIERE Agnès - DOUMENC Sophie – MERCIER Martine – MURAT Marianne – SCHOCRON Nathalie - THAMIE Sylvie - MM BLADOU Richard – BOSSION Éric - DELFAUD Alexandre – GRAVES Frédéric - HUG Maxime – JUREDIEU Valentin – MONTAL Jacques – SALES Jean-Pierre.

Mme Sylvie THAMIE a été élue secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Départemental d'Energie du Lot – Territoire d'Energie Lot (TE46)

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

VU, les statuts de TE46, en vigueur depuis le 8 décembre 2025,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

CONSIDERANT que l'article 8.1 des statuts de TE46 prévoient

• *Un délégué municipal titulaire et un délégué municipal suppléant par commune de moins de 1.000 habitants*

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à nouveau à la désignation d'un nouveau délégué afin de représenter la commune au sein d'Assier, le Maire étant déjà désigné en qualité de délégué au titre de sa fonction de représentant du Grand-Figeac.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **1 délégué titulaire et un délégué suppléant** pour représenter la commune d'ASSIER au sein de TE46.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner au Syndicat Départemental d'Energie du Lot (TE46) :

- Madame SCHOCRON Nathalie : membre titulaire
- Monsieur BOSSION Éric : membre suppléant

Fait et délibéré, à Assier, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Sylvie THAMIE

Le Maire,
Maxime HUG

